

Rendu exécutoire  
le 04 MAR. 2014

PRÉSIDENTE  
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



N° 451-2014/ARR/DFA

du : 13 FEV. 2014

<u>AMPLIATIONS</u>	
Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFA	1
Commune de Boulouparis	1
JONC	1
Archives NC	1

**ARRÊTÉ**  
portant mise à jour du plan d'urbanisme directeur de la commune de Boulouparis

**LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD**

- Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- Vu la délibération modifiée n° 74 des 10 et 11 mars 1959 relative aux plans d'urbanisme en province sud ;
- Vu la délibération n° 34-2013/APS du 29 août 2013 approuvant le plan d'urbanisme directeur de la commune de Boulouparis ;
- Vu la délibération n° 25/2013 du conseil municipal de la commune de Boulouparis du 18 juillet 2013 validant le schéma directeur d'adduction en eau potable et le schéma directeur d'assainissement ;
- Vu le porté à connaissance du 9 au 31 décembre 2013 ;
- Vu le rapport n° 43-2014/ARR/DFA/SU du 7 janvier 2013,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Boulouparis est mis à jour à la date du présent arrêté pour intégrer les schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

**ARTICLE 2 :** Les documents mis à jour sont tenus à la disposition du public à la mairie de Boulouparis et au service de l'urbanisme de la direction du foncier et de l'aménagement de la province Sud.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.



La Présidente  
  
Cynthia LIGEARD